

Pouvoir d'emprunt — Loi

tation de 3.5 p. 100. Ces chiffres ont été fournis par le ministère de la Défense lui-même et n'incluent pas les dépenses statutaires.

Je constate qu'il est 6 heures.

[Français]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 6 heures du soir, la Chambre demeure ajournée jusqu'à demain à 2 heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe 1 de l'article 2 du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)
